

Le grand défi auquel fait face l'ANC est de niveler les disparités avant d'aborder les négociations avec le gouvernement. Celui-ci sera en mesure de faire appel à toutes les ressources, les compétences et les capacités que l'apartheid a mises à sa disposition. L'ANC est démunie et désavantagée sur ce plan. Pour que des négociations réussissent, il faudra davantage d'égalité en matière de ressources et de compétences. C'est là où le Canada peut intervenir.

Finalement, la réussite ultérieure d'une Afrique non raciale dépendra de la capacité des blancs comme des noirs d'exercer le pouvoir, tant politique qu'économique. L'exploitation économique est au coeur même de l'apartheid et, généralement parlant, les Sud-africains noirs ont été privés de toute possibilité d'apprendre à gérer des industries et des entreprises. C'est pourquoi j'ai indiqué à M. Mandela que nous chercherions à mettre en place des programmes additionnels afin de donner à de futurs dirigeants d'entreprise de race noire une expérience pratique de ce qu'est la gestion d'une grande société, tant dans le secteur privé que public.

Durant leur conversation téléphonique du 13 février, le Premier ministre a invité M. Mandela à visiter le Canada, lui proposant de profiter de l'occasion pour prendre la parole devant notre parlement démocratique. M. Mandela anticipe le plaisir de venir ici pour dire aux Canadiens combien il apprécie leur soutien.

L'impression que j'ai retirée de deux jours d'entretiens est celle d'une personne forte, sereine, sage et généreuse. C'est un homme de principe, mais qui ne manque pas de pragmatisme ni de souplesse. Sortir de prison après tant d'années, et savoir encore comprendre quelles peuvent être les préoccupations de ses geôliers est une chose extraordinaire. M. Mandela conteste la notion selon laquelle seules des forces impersonnelles agissent sur l'histoire. Le cours de l'histoire de l'Afrique du Sud sera déterminé en grande partie par cet homme - et par celui qui lui fait face à Prétoria.

Le Canada maintiendra des sanctions jusqu'à ce qu'il y ait des preuves tangibles d'un changement irréversible dans le système de l'apartheid. Mais nous avons également l'intention d'encourager le Président de Klerk dans la voie courageuse et modérée qu'il a choisie. Le ministre des Affaires étrangères, M. Pik Botha, m'a adressé une lettre dans laquelle il suggère que l'expérience du Canada pourrait être particulièrement utile pour mettre au point des solutions négociées en Afrique du Sud. Je lui ai répondu en proposant que M. Edward Lee, qui dirige notre direction générale des affaires juridiques et qui est ancien ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, se rende dans la région pour évaluer les domaines dans lesquels la compétence du Canada pourrait être mise à contribution. J'ai fait clairement savoir à M. Botha que toutes les compétences que nous pourrions offrir doivent être mises à la disposition de toutes les parties à ces négociations. M. Lee se rendra en Afrique du Sud au début d'avril pour consulter des membres du gouvernement, de l'ANC et d'autres intervenants.

La nature du défi sud-africain a évolué.